



Un Contrat de destination pour l'île de la Réunion

ARTICLE

A l'occasion du déplacement du Président de la République à La Réunion, **la Région Réunion, l'île de la Réunion Tourisme et Atout France se sont engagés dans un Contrat de destination de 3 ans** visant à accélérer le développement touristique de l'île et stimuler l'internationalisation de sa fréquentation.

La Région Réunion a, en effet, fait du tourisme un axe prioritaire de sa politique de développement économique. Ce secteur d'activité est l'un des piliers du tissu économique local.

Le Contrat de destination, aujourd'hui signé par l'ensemble des parties, doit permettre d'accueillir, à terme, plus de 625 000 touristes par an, avec une orientation de plus en plus internationale de la fréquentation. Cet essor de la fréquentation touristique s'appuiera sur une dynamique d'investissement hôtelier à hauteur de 1500 lits supplémentaires, une diversification de la desserte aérienne et a pour ambition une augmentation du chiffre d'affaires généré et des emplois au sein de la filière touristique locale, et ce, en droite ligne des axes stratégiques définis par le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR), document-cadre du tourisme élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés et adopté par la région Réunion.

S'appuyant sur la force de la marque **La Réunion, l'île intense**, à l'international, les signataires se sont engagés à mettre en œuvre plusieurs volets d'actions complémentaires concernant à la fois le marketing et la promotion, les dispositifs d'observation et de qualité d'accueil, ainsi que l'ingénierie et le développement.

Les 1600 entreprises touristiques du territoire pourront dans ce cadre bénéficier de démarches pilotes en matière de formation et d'appui à l'innovation.